

**SPI**  
**Société Coopérative Intercommunale Pure**

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES**  
**COOPERATEURS**

tenue à Liège, Salle Millau du Génie civil – Site du Val Benoit, le 27 juin 2019 à 17 heures 30.

**BUREAU**

Monsieur le Président ouvre la séance à 17 heures 30.

L'Assemblée désigne, en qualité de Secrétaire, Monsieur Cédric SWENNEN, Directeur général de la SPI.

L'Assemblée désigne trois scrutateurs pour compléter le Bureau :

- Vinciane SOHET, Conseillère communale de la Commune de AMAY ;
- René GOREUX, Conseiller communal de la Commune de BLEGNY ;
- Elisabeth GUILLAUME, Echevine de la Ville de STAVELOT

Monsieur le Président excuse :

Madame la Ministre de l'Action sociale, de la santé, de l'égalité des Chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, Alda GREOLI ;  
Madame la Ministre de l'Education, Marie-Martine SCHYNS ;  
Monsieur le Ministre des Pensions, Daniel BACQUELAINE ;  
Monsieur le Ministre de l'Economie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, Pierre-Yves JEHOLET ;

Madame Isabelle CAPPÀ, Echevine de la Commune de BEYNE-HEUSAY ;  
Madame Anne-Marie FORTEMPS, Conseillère communale de la Commune de BLEGNY ;  
Madame Erika THEIS, Echevine de la Commune de BURG REULAND ;  
Madame Sabine ELSÉN, Echevine de la Commune de CHAUDFONTAINE ;  
Madame Anne-Catherine LACROSSE, Conseillère communale de la Commune de CHAUDFONTAINE ;  
Madame Véronique BONNI, Bourgmestre de la Commune de DISON  
Madame Rebecca MULLENS, Conseillère communale de la Commune de FLERON ;  
Madame Véronique BILLEMON, Conseillère communale de la Commune de MARCHIN ;  
Madame Doris QUAFFLIEG, Echevine de la Commune de PEPINSTER ;  
Madame Nathalie RENTMEISTER, Conseillère communale de la Ville de STAVELOT ;  
Madame Alice JACQUINET, Echevine de la Commune de THIMISTER-CLERMONT ;  
Madame Viviane DESSART, Bourgmestre de la Ville de VISE ;  
Madame Marie-France MAHY, Présidente du CPAS de LIEGE ;  
Madame Christine DE SCHEEMAËKER, Présidente de CPAS de NEUPRE  
Madame Anne CABRON-WETZ, Présidente du CPAS de STAVELOT

Monsieur Raphaël QUARANTA, Conseiller communal de la Commune de ANS ;  
Monsieur Toni PELOSATO, Echevin de la Commune de ANTHISNES ;  
Monsieur Frédéric DEBOUGNOUX, Conseiller communal de la Commune de BLEGNY ;  
Monsieur Jean-Pierre CARA, Conseiller communal de la Commune de COMBLAIN-AU-PONT ;

Monsieur Jean-Jacques MICHELS, Conseiller communal de la Commune de DISON ;  
Monsieur Serge MANZATO, Bourgmestre de la Commune de ENGIS ;  
Monsieur Stéphane OCHENDZAN, Conseiller communal de la Ville de HERSTAL ;  
Monsieur Adrien HOUSIAUX, Echevin de la Ville de HUY ;  
Monsieur Alexandre DAUVISTER, Conseiller communal de la Commune de JALHAY ;  
Monsieur Guido PROESMANS, Echevin de la Commune de JUPRELLE ;  
Monsieur Marc LANGOHR, Echevin de la Commune de LA CALAMINE ;  
Monsieur Gilles FORET, Echevin de la Ville de LIEGE ;  
Monsieur Grégory SCHMITS, Conseiller communal de la Ville de LIMBOURG ;  
Monsieur Léon COULEE, Conseiller communal de la Commune de LINCENT ;  
Monsieur Sébastien HERBIET, Echevin de la Commune de NANDRIN ;  
Monsieur Hubert GROMMES, Bourgmestre de la Ville de SAINT-VITH ;  
Monsieur Benjamin HOUET, Bourgmestre de la Commune de SOUMAGNE ;  
Monsieur Raymond KOCKELMANN, Echevin de la Ville de STAVELOT ;  
Monsieur Michel GRIGNART, Conseiller communal de la Ville de VERVIERS ;  
Monsieur Eric NOLEVEAUX, Conseiller communal de la Commune de WANZE ;  
Monsieur Hans DEDECKER, CPAS de HUY

## COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE

Sont présents ou représentés, les Coopérateurs mentionnés à la liste de présences signée par chacun d'eux ou leur mandataire avant la séance.

Il résulte de la liste de présences qui est transmise dès que les services ont finalisé le calcul que 1 411 891 parts de coopérateurs sont représentées sur un total de 1 463 452 parts.

La liste des présences est clôturée par les Membres du Bureau de l'Assemblée générale.

## EXPOSE DU PRESIDENT

Monsieur le Président expose :

1. que la présente Assemblée a pour ordre du jour :
  1. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2018 comprenant :
    - le bilan et le compte de résultats après répartition ;
    - les bilans par secteurs ;
    - le rapport de gestion auquel sera annexé le rapport de rémunération visé par l'article L6421-1 du CDLD, le rapport annuel d'évaluation portant sur la pertinence des rémunérations et tout autre éventuel avantage pécuniaire ou non accordés aux membres des organes de gestion et aux fonctions de direction et le rapport de rémunération visé par l'article 100, §1er, 6<sup>o</sup>/3 du Code des Sociétés ;
    - le détail des participations détenues au 31 décembre 2018 dans d'autres organismes tel que prévu dans la circulaire du 27 mai 2013 relative aux pièces justificatives et visé aux articles L1512-5 et L1523-13 du §3 du CDLD ;
    - la liste des adjudicataires de marchés de travaux, de fournitures ou de services pour lesquels sont applicables toutes les dispositions obligatoires du cahier général des charges.
  2. Lecture du rapport du Commissaire Réviseur
  3. Décharge aux Administrateurs
  4. Décharge au Commissaire Réviseur
  5. Démissions d'office des Administrateurs
  6. Nominations d'Administrateurs
2. que les convocations contenant l'ordre du jour ont été envoyées dans les formes et délais prévus par l'article 32 des statuts.

Monsieur le Président dépose sur le bureau un exemplaire de la convocation.

3. qu'aux termes de l'article 28 des statuts, l'Assemblée est valablement constituée et délibère quel que soit le nombre de membres présents ou représentés : chaque sociétaire dispose d'autant de voix qu'il dispose de parts ; il sera toutefois tenu compte des dispositions de l'article 9 avant-dernier alinéa.

4. que l'article 31, 1er alinéa des statuts, mentionne : "les décisions de l'Assemblée Générale sont acquises si elles réunissent à la fois la majorité des suffrages exprimés, la majorité des voix des membres représentant la Province de Liège et celle des voix des membres représentant les Communes".

A défaut de délibération du conseil communal, du conseil de l'action sociale et/ou du conseil provincial, chaque délégué dispose d'un droit de vote libre correspondant au cinquième des parts attribuées à l'associé communal, du CPAS ou, le cas échéant, provincial qu'il représente. L'absence à l'Assemblée Générale d'un délégué entraîne pour l'associé concerné une perte de puissance votale d'un cinquième.

### Constatation de la validité de l'Assemblée

Tous les points exposés par Monsieur le Président sont vérifiés et reconnus exacts par l'Assemblée : celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les objets à l'ordre du jour.

### Délibérations

L'Assemblée aborde l'ordre du jour :

1. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2018

Le Conseil d'Administration a approuvé les comptes annuels pour l'exercice 2018 (ils comportent le bilan, les bilans par secteurs, le rapport de gestion, le détail des participations détenues au 31 décembre 2018 dans d'autres organismes et la liste des adjudicataires de marchés de travaux, de fournitures ou de services)

Il a décidé de les présenter tels quels à l'Assemblée Générale.

Mesdames et Messieurs les membres ont reçu, en temps utile, les documents. Un résumé est présenté en séance.

L'Assemblée approuve à l'unanimité les comptes annuels pour l'exercice 2018 ainsi que la liste des adjudicataires de marchés de travaux, de fournitures ou de services pour lesquels sont applicables les dispositions obligatoires du cahier général des charges.

2. Lecture du rapport du Commissaire Réviseur

L'Assemblée Générale a pris connaissance du rapport et l'approuve à l'unanimité.

3. Décharge aux Administrateurs

L'Assemblée, à l'unanimité, donne décharge aux Administrateurs de leur mandat au cours de l'exercice 2018.

4. Décharge au Commissaire Réviseur

L'Assemblée, à l'unanimité, donne décharge au Commissaire de son mandat au cours de l'exercice 2018.

5. Démissions d'office des Administrateurs

Conformément à l'article 89 du décret du 29 mars 2018 modifiant le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, tous les mandats dans les différents organes de gestion prennent fin lors de la première Assemblée générale qui suit l'entrée en vigueur du présent décret et au plus tard pour le 1er juillet 2018.

Il est donc constaté la démission de :

A la fonction d'Administrateur :

Werner BAUMGARTEN  
Grégory BENVENGA  
Philippe CHARPENTIER  
Marc ELSÉN  
Miguel FERNANDEZ  
Gilles FORET  
Julie GELDOF  
Luc GILLARD  
Irwin GUCKEL  
Pol HARTOG  
Claude KLENKENBERG  
Nathalie LANDAUER  
Thierry LEJEUNE  
Eric LOMBA  
Jean-Claude MEURENS  
Assia MOUKKAS  
Sabine NANDRIN  
Dominique PERRIN  
Jacques SCHROBILTGEN  
Anne THANS-DEBRUGE

A la fonction de membre du Bureau Exécutif :

Julie GELDOF  
Luc GILLARD  
Claude KLENKENBERG  
Thierry LEJEUNE  
Sabine NANDRIN

A la fonction de membre du Comité de Rémunération :

G. BENVENGA  
M. FERNANDEZ  
G. FORET  
I. GUCKEL  
J-C MEURENS

A la fonction de membre du Comité d'Audit :

Werner BAUMGARTEN  
Nathalie LANDAUER  
Eric LOMBA  
Assia MOUKKAS  
Jacques SCHROBILTGEN

L'Assemblée, à l'unanimité, constate la démission d'office de l'ensemble des Administrateurs.

#### 6. Renouvellement des Administrateurs

Conformément à l'article 89 du décret du 29 mars 2018 modifiant le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, les mandats d'Administrateurs sont renouvelés lors de la première Assemblée générale qui suit l'entrée en vigueur du décret, à défaut, obligatoirement au plus tard pour le 1er juillet 2018.

L'Assemblée, à l'unanimité, nomme les Administrateurs proposés ci-dessous :

Werner BAUMGARTEN  
Grégory BENVEGNA  
Jean-François CLOSE-LECOCQ  
René DELCOURT  
Hajib El Hajjaji  
Serge ERNST  
Gianni FABRIS  
Katty FIRQUET  
Gilles FORET  
Romain GANSER  
Julie GELDOF  
Luc GILLARD  
Irwin GUCKEL  
Claude KLENKENBERG  
Nathalie LANDAUER  
Caroline LEBEAU  
Raphaël LEFEVRE  
Eric LOMBA  
Jean-Claude MEURENS

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président remercie l'Assemblée Générale de la confiance qu'elle a témoignée au Conseil d'Administration durant l'exercice écoulé.

Monsieur le Président invite les membres du Bureau et les Coopérateurs qui en expriment le désir à signer le procès-verbal.

La séance est levée à 17 heures 55.

LE PRESIDENT



C. KLENKENBERG

LE SECRETAIRE



UN ADMINISTRATEUR

.....

LES SCRUTATEURS



UN ADMINISTRATEUR

.....